

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 FEVRIER 2023**

**Date de convocation : 27/01/2023**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 14**

**Nombre votants : 14**

Elus	Présences	Elus	Présences
Jean-Marie DAVI	X	Gilles BARLET	X
Joël CHANEL	x	Magali PERNELET	X
Sophie CHAPUIS	X	Gwenaëlle GILLAUX	X
Claude GUY	X	Fabienne FOURNEL	X
Sabine RUY	X	Roger FENET	X
Nicole ALLEGRINI	X	Jean-Louis GENTET	X
Bruno BOUILLOUX	X	Emma GATINEAU	Absente
Frédéric CHARVET	X		

Bruno BOUILLOUX est désigné secrétaire de séance.

**1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal**

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier vous a été adressé par mail le 18 janvier 2023.

- **Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2022 après modification p4 dossier stérilisation des chats « peut être menée » est remplacée par « pourrait être menée ».**

**2 - Grand Bourg Agglomération :**

Pour information, le prochain Conseil Communautaire se déroulera le 13 février 2023.

Retour sur la conférence des Maires du 30/01/2023 :

Monsieur le Maire précise 3 thématiques de la conférence :

- 1- Plan d'Equipement Territorial (PET) en cours avec 4 volets stratégiques (Mobilité, Réhabilitation thermique de bâtiments, Réaménagement centres Bourgs, Equipements de proximité) et la ventilation de l'enveloppe budgétaire sur le territoire.
- 2- Budget Primitif 2023 avec 4 axes principaux :
  - a. BP de 185 M€ dont 57% pour des services directs aux habitants et dont 64M€ d'investissement.
  - b. Un budget vers la transition écologique dont 47% sont directement bénéfiques pour l'environnement.
  - c. Un budget vers les communes dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité 3M€ PET et doublement du fonds de solidarité.

- d. Un budget de reconstitution de l'épargne après le choc inflationniste. Rétablissement de l'épargne brute et trajectoire soutenable de 160 M€ sur le mandat.

- 3- Présentation de la Société Publique Locale (SPL) IN TERRA qui ouvre son capital aux collectivités. Cette SPL a notamment réalisé le parc d'activités économiques de Bourg Sud CADRAN. Monsieur le Maire propose d'inviter Monsieur Georges PUVILLAN directeur de la SPL lors d'un prochain Conseil Municipal pour une présentation plus complète de la SPL.
- 20/01/2023 : Signature de la convention groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection d'entretien de voirie ainsi que pour la signalisation verticale et horizontale (12 membres).
- Tarification de l'assainissement collectif – année 2023 : Abonnement/an : 38.1740€ (39.57€ en 2022) – Prix cible 20€ en 2036 - Part variable/m<sup>3</sup> 1.3343€ (1.3014€ en 2022) Revalorisation régulière au cours de la période 2021/2026 de 2.5% par an du prix moyen pondéré (PMP) de la facture type 100 m<sup>3</sup>.

### **3 - Commissions communales :**

- **Commission Animation-Culture**

Compte-rendu de la Commission du 30/01 :

- Deux nouvelles personnes ont rejoint la commission : Daniel BORSATO et Jocelyne ARENA.
- Un travail a été engagé pour les décorations de printemps. Le thème retenu est celui du lapin et les décorations se feront sur les mêmes emplacements que pour Noël. Il est prévu de mettre en place ces décorations le 25 mars.
- Passage du Tour de France : La qualité de la route a été vérifiée. Des travaux sont prévus route de Journans mais la route doit être remise en état pour le début juillet.
- Course trans-form : course du cœur se déroulera du 22 au 26 mars et passera à Tossiat le 25 mars 2023. Les coureurs seront accueillis à la salle des fêtes à 5h00 du matin. Cette course a pour objectif de sensibiliser aux dons d'organes. A cette occasion il est proposé de mobiliser les enfants de l'école et du périscolaire pour la confection de cœurs. Un spectacle est proposé à 9h le 25/03 (à partir de 6 ans)
- Après-midi jeux : bonne affluence et bonne ambiance. Beaucoup de jeux proposés mais organisation à retravailler.
- Initiative du photo truck présentée le 24/01. Ce projet consiste à faire des teasers d'environ 30 seconde permettant de présenter et de mettre en valeur l'activité des commerces et entreprises de Tossiat. Il serait intéressant pour les acteurs locaux de participer à cet événement gratuit. Une dizaine d'entreprises s'est manifestée.
- Repas dansant (tartiflette) du Comité des Fêtes le 04/02/23

- **Commission Communication**

- Proposition d'une nouvelle formule : Disparition du magazine annuel et de l'écho de la Chanaz au profit d'une édition d'un magazine municipal d'une douzaine de pages tous les 4 mois (3 par an). Coût 966.60€ TTC/ édition, soit 2 988.80€ TTC/an (Coût 2022 : 4 044.65€)

- Statistiques de fréquentation des médias:

- page Facebook communale (au 05/01/2023)  
Couverture sur les 28 derniers jours : 6617 (nombre de personne total ayant vu au moins une de nos publications)  
Interactions sur les 28 derniers jours : 5 253 (nombre de réactions, commentaires, partage, etc.)  
Followers : 1629  
Chaque publication atteint en moyenne 1000 personnes.

- Panneau Pocket (au 05/01/2023)  
385 smartphones ou tablettes possèdent « Tossiat » dans leurs favoris.

- Site internet  
30 derniers jours (le 16/01/2023) : 2655 visiteurs / 9 728 visites  
365 derniers jours (le 16/01/2023) : 35 315 visiteurs / 114 811 visites  
Pages les plus consultées :
  - > 1 - Page d'accueil
  - > 2 - Droits et démarches
  - > 3 - Délibérations
  - > 4 - Contact
  - > 5 - Santé
  - > 6 - Full Contact Tossiat
  - > 7 - Epicerie Multi-services
  - > 8 - Location de salles
  - > 9 - Présentation
  - > 10 – Ecole

Il est rappelé que la mise à jour du site est en cours. Toute observation sur le site doit être remontée auprès de Sophie CHAPUIS pour qu'elle puisse effectuer la mise à jour.

- **Commission Environnement**

- Voie douce sud Revermont :  
Les projets doivent être finalisés et budgétisés pour le 20/02 pour pouvoir déposer une demande de subvention LEADER. (80% de l'étude, 20% à la charge des communes).  
La prochaine réunion de coordination se déroulera le 07/02 à Journans à 18h30.

- **Fleurissement**

- Compte-rendu du 25/01/23

Il est convenu de lancer un nouvel appel aux bénévoles car le nombre de personnes est de plus en plus restreint.

Bon retour de la saison dernière.

La question est posée d'enlever les buis (abîmés) devant l'école pour les remplacer par des plantes nécessitant moins d'entretien (par exemple de la lavande).

- **Commission scolaire et périscolaire**

Suite à la visite des cuisines de Bourg il semble possible de supprimer une partie des contenants plastiques. En revanche pour l'instant, il n'y a pas d'alternative concernant l'usage des serviettes en papier pour les primaires.

- **Commission Travaux – bâtiments**

- Projet rénovation école : validation du devis ACB ECO : 149 500 €HT pour les travaux + 8 000 €HT chauffage – honoraires 2 990 €HT – maîtrise d'œuvre 16 445 €HT. L'appel d'offre va être lancé.

- Projet Ages et vie : bornage réalisé sur la parcelle « en Chessenin ».

- Haissor : signature de la convention le 02/02/2023.

La convention a été signée le 02/02/23 avec le Conseil Départemental, Bourg Habitat, ADAPA et la commune de Tossiat. Les premiers locataires pourront être accueillis dès le 3 avril.

Parallèlement une Commission d'Attribution des Logements (4 logements au-dessus d'Haissor + 2 pavillons jumelés locatifs) s'est déroulée en mairie le 02/02/23. Une seconde permettant la validation des attributions se déroulera mi-février dans les locaux de Bourg-Habitat.

- Uniformisation des barillets école/mairie/bibliothèque : 2 devis DUBOIS serrurerie : 4 574.75 €HT et Menuiserie BOULLY 4 963.00€ HT.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'entreprise DUBOIS Serrurerie.

- Coupe de bois - contrat de vente de bois sur pied : la commune est propriétaire de 2 parcelles de bois à la montagne qu'il est nécessaire d'entretenir. Elle souhaite proposer aux habitants de la commune des coupes de bois sur pied. Proposition de fixer le prix du moule de bois à 25 €.

**Délibération n° 2023-02-001: Coupe de bois - Contrat de vente de bois sur pied.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire de parcelles de bois qu'il est nécessaire d'entretenir, il souhaite donc proposer aux habitants de la commune qui en feraient la demande des coupes de bois sur pied. Il propose également de fixer le prix du moule de bois à 25 € et indique qu'un contrat de vente de bois sur pied sera signé avec chaque demandeur.

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de proposer des coupes de bois sur pied aux habitants de la commune, pour 3 ans à compter de la saison 2023

- **FIXE** le prix du moule de bois à 25 €

- **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- **Commission Voirie**

- Local technique : enlèvement traverses chemin de fer et poteaux et pose d'une clôture.  
Devis Quinson Fonlupt – Frais de traitement 1230€ /Tonne. Les traverses étant polluées il est nécessaire de les faire enlever par une société équipée.
- Travaux sur le séparatif « en Bériat » : Début des travaux fin avril 2023 pour une durée de 5 mois et demi.  
Une réunion publique est à prévoir début mars en présence de Grand Bourg Agglomération.
- Problème de mise en charge du réseau unitaire (Grande Vavrette - Chemin des Teppes) –  
Demande faite par GBA à la police de l'eau d'une autorisation temporaire de créer un déversoir d'orage pour soulager ce réseau
- Nouveau schéma directeur d'assainissement demandé en 2024.
- Les agents communaux ont procédé au rebouchage de trous sur les chaussées sur le quartier « en Bériat ».
- Prochaine réunion le 06/02/2023 pour définir le programme de travaux 2023/2024.

- **Liste électorale**

Un travail a été engagé pour mettre à jour la liste électorale.  
Commission prévue le 04/02.

- **Plan Communal de Sauvegarde :**

Réunion du 26/01 : Relecture et validation du document – préparation du document DICRIM  
Réunion du 23/02 : Validation du DICRIM.

#### **4 - Finances :**

Le maire informe le conseil qu'il a rattaché une délibération au dernier conseil, à la demande de la trésorerie, afin de clore les dépenses liées à l'exercice 2022.

#### **Décision modificatives n°3 :**

Le Maire indique, qu'il a été nécessaire d'abonder l'article 66111 « Intérêts d'emprunts » pour tenir compte du taux révisable appliqué au calcul de l'échéance de décembre soit 1.27% du prêt Caisse Epargne « Boulangerie et travaux divers » soit un montant de 182.79 €. La décision modificative est sans incidence financière.

**Rachat licence IV « café de la gare »** : il est proposé de racheter la licence pour un prix de 7 000 €. Le maire est en contact avec les héritiers

## 6 - Urbanisme :

**Dossiers déposés depuis le dernier conseil :**

- **Permis de construire / Permis d'aménager** : NEANT

- **Déclarations préalables** :

- . Mme Annick GROVALET – Terrasses & pergola – Chemin des Teppes
- . Mmes ROUGEMONT/VEREL/ROZIER (dossier traité par le cabinet MAGNIEN) – détachement 2 parcelles en vue de construire - Bois Ballet

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

*Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.*

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

Vente Consorts CHICHOUX / CHAMBARD-ZALTZFUS, Route de la Vavrette

- PLU : Suite à la réunion publique, un questionnaire proposé par Madame CAZE (Agence 2BR) devait être mis en ligne. Ce questionnaire n'est pas parvenu en mairie.

- Caravane à la Chanaz, lieu dit la Digodoule : Sabine RUY se charge de rédiger un courrier au propriétaire pour lui rappeler les dispositions à tenir.

## 7 - Questions diverses :

- AG amicale donneurs de sang du 28/01/2023

Les dons ont diminué (personnes qui donnent leur sang dans d'autres lieux...), mais les statistiques nationales n'ont pas été transmises.

3 nouveaux donneurs se sont inscrits lors du forum des associations.

- **Culturiosités 2023** : proposition de l'école de musique BDR de 2 animations musicales à la bibliothèque entre le 11/03 et le 27/05/2023 (prise en charge du coût par l'école de musique) en complément d'un spectacle de musique classique à l'Eglise de Tossiat. Les élus font part de leur mécontentement concernant l'annulation d'un concert « Vangelis » annoncé le 28/04.

- **Assemblée Générale des Sapeurs-Pompiers** :

80 interventions en 2022 dont 15 sur la commune de Journans et 65 sur la commune de Tossiat avec un effectif de 11 pompiers.

En raison du manque de personnel les pompiers ne peuvent plus assurer les postes de secours lors de manifestations organisées par les associations comme pour « l'escrapade ».

Nouvelle appellation : SLIS (Service Local d'Incendie et de Secours)

- **Cadastre** : un cadastre complet et volumineux a été numérisé

- Il pourrait être envisagé d'acheter un appareil de reconnaissance pour les animaux pucés. Ce qui permet d'identifier un animal perdu ou mort

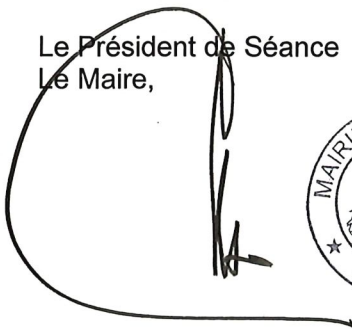
- Fibre : dans le cadre de l'avancée des travaux du SIEA, le câblage devra se faire en aérien sur les terrains privatifs des dernières habitations chemin de la Grande Vavrette. Cela nécessite de renforcer les poteaux existants mais le câblage devrait être terminé avant l'été 2023
- Comité de Jumelage  
Réunion de préparation pour le voyage à Hackenheim le 25/02 à 9h  
Le programme est disponible en mairie.
- CCAS : La formation sur la conduite a été reportée en raison d'un manque de participants. Une action portant sur la nourriture et à destination des seniors est également en projet.
- Budget : fusion des deux tableaux de demandes de subvention du CCAS et des associations.  
Réunion prévue le 10/02 à 18h  
Commission finances le 22/02 à 18h  
Conseil Municipal exceptionnel : vote du Budget le 13/03/2023 à 19h30
- Tossiat a une nouvelle correspondante Voix de l'Ain en la personne de Carine MONFRAY

**Prochains conseils :**            **le jeudi 2 mars 2023 à 20 heures**  
   **le lundi 13 mars 2023 (Vote du budget) à 19 h 30**

La séance est levée à : 23h15

**SIGNATURES**

Le Président de Séance  
Le Maire,



Le Secrétaire,

